Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20261105-D94_2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Fresnais, dûment convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Éric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Étaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, M. Alain GUILLEMOT, Mme Angélique FOUGERAY, M. Guillaume GUÉRAULT, Mme Solange QUINIOU, Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Pierre CORNILLET, Mme Chantal BOISSIÈRE, M. Alexis LORET, Mme Emmanuelle MARTIG, Mme Marie LÉONARD, Mme Aude RENOUARD, Mme Justine TESSIER et Mme Mélyssa DUFEIL PAUTREL.

Pouvoirs : Mme Kassandre GUÉPIN a donné pouvoir à M. Guillaume GUÉRAULT.

Étaient absents : M. Régis SIMON, M. Cyrille DELAPORTE, M. François AGENAIS, M. Joan TOURNIER et M. Alban BELLIER.

Secrétaire de séance : M. Guillaume GUÉRAULT en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Convocation de la séance transmise le 23 octobre 2026
Date d'affichage de la convocation : 23 octobre 2026

Délibération n° 94-2026

Objet : Animations et jeunesse – Modification du règlement intérieur du multisport municipal

Rapporteur : Mme Daisy DELOURME, 2ème adjointe

Expose,

Jusqu'à présent, les séances de multisports destinées aux enfants de maternelle étaient organisées par le Syndicat intercommunal SIAJE.

Toutefois, en raison de difficultés liées à ses moyens humains, le SIAJE a sollicité la commune afin qu'elle reprenne l'organisation de cette activité pour la seule année scolaire 2026-2027.

Afin d'assurer la continuité de cette offre sportive à destination des jeunes enfants, il est proposé d'intégrer au règlement du multisports communal un créneau spécifique destiné aux enfants âgés de 3 ans révolus jusqu'à l'entrée au cours préparatoire (CP).

Cette séance se déroulera le mercredi matin, de 10 h à 10 h 45.

Il est précisé que cette reprise temporaire de l'activité n'entraîne aucune modification des tarifs applicables aux familles. Ainsi, le tarif annuel de 60 € par enfant demeure applicable pour l'année scolaire 2026-2027.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20261105-D94_2026-DE

Cette reprise étant limitée à l'année scolaire 2026-2027, elle ne préjuge pas des modalités d'organisation de cette activité pour les années scolaires suivantes.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la modification temporaire du règlement du multisports communal afin d'y intégrer ce nouveau créneau.

Ayant entendu l'exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Considérant l'organisation antérieure des séances de multisports destinées aux enfants de maternelle par le SIAJE ;

Considérant la demande du SIAJE tendant à ce que la commune reprenne temporairement cette activité en raison de difficultés de moyens humains ;

Considérant la volonté de la commune d'assurer la continuité de cette activité sportive pendant l'année scolaire 2026-2027 ;

Considérant la nécessité d'adapter en conséquence le règlement du multisports communal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE l**a modification du règlement du multisports communal afin d'intégrer une séance destinée aux enfants âgés de 3 ans révolus jusqu'à l'entrée au cours préparatoire (CP) ;

- **PRECISE** que cette organisation correspond à une reprise temporaire de l'activité précédemment assurée par le SIAJE, pour la seule année scolaire 2026-2027 ;

- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

La Fresnais, le 5 novembre 2026

Le Secrétaire de séance,
Guillaume GUÉRAULT

Le Maire,
Eric POUSSIN

MAIRIE de La Fresnais
35 - Ille-et-Vilaine